

N° DE DIVISION: 01 – LAVAL  
N° DE COUR: 540-11-010588-194  
N° DE DOSSIER: 41-2502684

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9417648 CANADA INC.

---

**RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE**

---

**SECTION A – Historique**

1. Le 24 avril 2019, la société 9417648 Canada Inc. a fait cession de ses biens en vertu de *La Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
2. La société fut fondée et a débuté ses activités en septembre 2015 dans le domaine du commerce des pièces d'autos;
3. L'administrateur de l'entreprise attribue les causes de la faillite d'une baisse du revenu et un problème de liquidité.

---

**SECTION B – Actifs**

4. La société ne détient aucun actif au moment de la faillite, selon l'administrateur de la société. Le syndic verra à obtenir, auprès de la SAAQ, des renseignements en ce qui concernent les enregistrements des véhicules.

---

**SECTION C - Livres et registres, mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce de la Société**

5. La direction de la Société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
  6. Ouverture d'un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
  7. Le syndic n'a pas continué l'exercice du commerce de la Société.
-

---

#### SECTION D - Procédures judiciaires

8. Le syndic a donné avis de suspension des procédures dans les dossiers de cour 500-32-708129-194 (dont la partie demanderesse est Faizul Hoque) et 705-32-700250-175 (dont la partie demanderesse est Elalami Lotfi).
- 

#### SECTION E - Réclamations prouvables

9. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	-	30 000
Créanciers non garantis	63 304	-

---

#### SECTION F - Réclamations garanties

10. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Réclamation estimée	Nature de la garantie
	(\$)	
Automotive Finance Canada Inc.	30 000	Hypothèque conventionnelle

---

Note : Étant donné que la société ne détient pas d'actif, la réclamation garantie sera traitée comme une réclamation non garantie.

---

#### SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

11. Puisque la société ne possédait pas d'actifs lors de la cession, le syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers ordinaires dans ce dossier.
- 

#### SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

12. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.
-

---

**SECTION I - Autres sujets**

13. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 11 mai 2019;
14. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun employé au moment de la cession;

FAIT À MONTRÉAL, ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2019.

**MNP LTÉE**

En sa capacité de syndic à la faillite de  
9417648 Canada Inc.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA, CIRP, LIT  
Responsable de l'actif